



**BUREAU  
VERITAS**

Bureau Veritas Certification  
4 chemin du Tronchon  
69544 Champagne au Mont d'Or

**RPC EMBALLAGES**  
850 route de Sainte Croix  
71470 Montpont en Bresse

# Granulés Plastiques Industriels

## Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	RPC EMBALLAGES, site de Montpont 850 route de Sainte Croix 71470 Montpont en Bresse
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	NICOLAS EGAL n.egal@rpc-promens.com - 0384415050
Date de début - Date de fin d'audit	17/03/2023 - 17/03/2023
N° Rapport	9338813 1-8Q3AVE9 0.5 jour
Type d'audit	Initial
Audité par	Joëlle ROSSI
Responsable d'audit	

## DATAS

### CLIENT

**Nom du client**  
RPC EMBALLAGES

**Contact client**  
NICOLAS EGAL

**Fonction**  
Directeur Qualité et Opérations

**Téléphone**  
0384415050

**Email client**  
n.egal@rpc-promens.com

### AUDIT

**N° Rapport**  
9338813 1-8Q3AVE9 0.5 jour

**Numéro d'affaire**  
9338813

**Date de début**  
17/03/2023

**Date de fin**  
17/03/2023

**Auditeur**  
Joëlle ROSSI

**Organisation multi-sites**  
NON

**Type d'audit**  
Initial

**Mode d'audit**  
Sur site

**Durée de l'audit**  
0.5

### SITE

**Nom du site**  
RPC EMBALLAGES, site de Montpont

**Adresse du site**  
850 route de Sainte Croix

**Code postal**  
71470

**Ville**  
Montpont en Bresse

**Pays**  
FRANCE

**Présentation du site**  
45 employés Fabrication de bidon de 5 l 30 l en plastique en PE PA ou PEE VEH Montpont  
14 souffleuses, organisation 3X8 §+ 2X12 pendant 6 mois de l'année par rapport à l'activité phytosanitaire (57%), automobile (25%) ; 2 nouvelles machines en cours de livraison  
Plus de 3600 tonnes à l'année  
Stockage dans 5 Silos : environ 375 tonnes jour  
3600 m<sup>2</sup> de production et de stock  
Silos et big-bag stocké en magasin

## DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

<b>1. Production de Granulés Plastiques Industriels</b>
<b>2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels</b> ✓
<b>3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels</b> ✓
<b>4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels</b>
<b>Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :</b> 375



<b>Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels</b> Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
<b>Stockage de Granulés Plastiques Industriels</b> Stockage de Granulés Plastiques Industriels

## Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>23</b>

## PERSONNES INTERROGÉES

<b>Nom / Fonction</b> Jean Paul Kiatibian, responsable d'équipe, conducteur de machine Stéphane Leroux, Magasinier Emelyne Piauly, coordinatrice HSE pour les sites de Montpont et Moirans Nicolas Egal, directeur qualité et opérations Montpont Thierry Barbier, Resp. technique et maintenance
---

# Questionnaire

## §1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

### CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Démarche OCS Operation Clean Sweep avec le 0 perte de granulés, accessible à tous, disponible sur le référentiel sécurité. Cartographie des risques par zone OCS du 7/9/21, non à jour, avec les risques. Le système de nettoyage flobine a été déplacé à l'intérieur. Affiche sur les silos sur l'objectif 0 perte en plusieurs Pas de procédure écrite, 5S pratiqué
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	Action corrective : Mettre à jour la cartographie des risques de pollution OCS  Les zones de la cartographie ont évolué (cartographie à mettre à jour)

### CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Non Applicable	Pas de conception design sur le site pour les emballages
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme	Action corrective : Ecrire la Procédure emballage et transport des matières premières  Des bid bag peuvent être réutilisés pour des granulés pollués en production. Les normes ne sont pas connues, notamment pour les big bag à usage unique. Les normes des sacs plastique ne sont pas connues. Les balayures qui peuvent contenir des granulés sont mises en sac plastique de 100L. Ces sacs sont fermés par scotch ou nœud mis en container acier de Paprec. Pas de procédure écrite
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Action corrective : Mise en place de la Procédure emballage et transport des matières premières  Pas de procédure écrite
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Action corrective : Créer l'enregistrement Procédure emballage et transport des matières premières  Pas de procédure écrite

### CRITERE 3 : Epannage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Action corrective : application de la procédure « inventaire des équipement de nettoyage » en pièce jointe  Des pratiques sont en place mais non formalisées : Ex. : Un aspirateur sans fil, balayeuse Karcher, balayage total l'extérieur du site tous les 3 mois par un prestataire externe. Des granulés figurent en fond de benne PAPREC, et au fond des silos 2 et 5
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Le groupe fournit un outil pour la déclaration de perte de granulés dans la plateforme GDC Global Data Center, bouton accident spill spécifique aux matières plastiques, avec des causes, quantité, plan d'actions correctives. Pas d'accident survenu selon la communication client.

### CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Un bassin de rétention de 736 m2 reçoit les eaux de toiture et de parking. Un système de fermeture est en place en cas d'accident. Ces eaux sont déversés dans un fossé dont les vannes de fermeture existent également. Les vannes sont testées une fois par an selon le resp. technique et maintenance. Pas de procédure qui décrit les routines et les dispositifs et les vérifications.
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Action corrective : document "SRPC MONTPONT..."  Pas de preuve documentée
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Absence de granulés

## CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Action corrective : modification de la procédure existante pour inclure les dispositifs « Inventaire des équipement de nettoyage »  les équipements et dispositifs sont : balais, pelle, aspirateur, balayeuse, système d'aspiration de la flotine. Pour les contenants : sac plastique, big-bag, silo, cuve de rebroyé, benne Paprec... Pas de procédure écrite
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Action corrective : Pièce jointe : Procédure Inventaire du matériel utilisé Audit Flash HACCP Zone 1, Zone 2 et Zone 3  Pas de procédure écrite
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Action corrective : document « SRPC MONTPONT... » ci-dessus  Toutefois, une preuve concerne le pompage du sparateur d'hydrocarbure : BSD N° 202212220-3N0FD58J5 13 05 08* mélange de déchets provenant de dessableurs et séparateurs d'hydrocarbures enlèvement du 21/12/22 pour 2 tonnes

## CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Formulaire OCS
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Action corrective : Sera formé le personnel lors des réunions le 11 et 12 juillet 2023 ( avec émargement power point à l'appui.  Pas de feuille d'émargement à formation de la procédure OCS
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Action corrective : Inclure la démarche dans le plan de prévention  Pas de feuille d'émargement à formation de la procédure OCS
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Présence d'affiche sur les silos, dans les tableaux d'affichage en intérieur

## CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Audit OCS réalisé le 13/10/22, exigence groupe via i-auditor tous les trimestres
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Audit OCS réalisé le 13/10/22, exigence groupe via i-auditor tous les trimestres
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Action corrective : Réalisation de l'audit OCS : Conforme Rapport OCS conforme à 93.48% réalisé le 17/3/23 (point à faire test d'épanchement à réaliser tous les 6 mois)  Audit OCS réalisé le 13/10/22, exigence groupe via i-auditor tous les trimestres. Audit non réalisé en janvier 2023.

## §2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Les dispositifs de confinement et de récupération sont présents et opérationnels.	

### §3 COMMUNICATION EXTERNE

#### Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Non Applicable	Audit initial
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	Audit initial

#### Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

### § CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Un programme de mise en conformité du site par rapport au décret a été établi et mis en oeuvre. A ce jour, les moyens de maîtrise sont identifiés et déployés. Le site démontre une bonne maîtrise des risques liés à son activité. Reste quelque non conformités principalement liées à la formalisation de procédures.

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/ design définies	Les règles de conception/ utilisation des big bag et sacs ne sont pas connues/définies. La vérification n'est pas effective.	Mineure	NICOLAS EGAL	17/05/2023
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Il n'existe pas de procédure qui définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Mineure	NICOLAS EGAL	17/05/2023
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Il n'existe pas d'enregistrement du dernier contrôle selon la périodicité et les modalités définies	Mineure	NICOLAS EGAL	17/05/2023
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Les méthodes sont en place et mises en œuvre mais non documentées	Mineure	NICOLAS EGAL	17/05/2023
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Absence de preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Mineure	NICOLAS EGAL	17/05/2023

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Absence de procédure qui inventorie les équipements et dispositifs	Mineure	NICOLAS EGAL	17/05/2023
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Absence de procédure qui définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs	Mineure	NICOLAS EGAL	17/05/2023
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Absence de preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Mineure	NICOLAS EGAL	17/05/2023
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Absence de preuve documentée de la formation du personnel	Mineure	NICOLAS EGAL	17/05/2023
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Absence de preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Mineure	NICOLAS EGAL	17/05/2023
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Absence de preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Mineure	NICOLAS EGAL	17/05/2023

## ANNEXE

### Participants réunion d'ouverture

**Nom / Fonction** Emelyne Piauly, coordinatrice HSE pour les sites de Montpont et Moirans  
Nicolas Egal, directeur qualité et opérations Montpont

### Participants réunion de clôture

**Nom / Fonction** Emelyne Piauly, coordinatrice HSE pour les sites de Montpont et Moirans  
Nicolas Egal, directeur qualité et opérations Montpont  
Thierry Barbier, Resp. technique et maintenance

### Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	!! Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
17/03/2023 08:45 CET	Réunion d'ouverture				



# ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

**RPC EMBALLAGES, site de Montpont  
850 route de Sainte Croix  
71470 - Montpont en Bresse - FRANCE**

*Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :*

## Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est  
valable jusqu'au : 11/07/2026  
Date originale : **12/07/2023**

Attestation n°: 223-2023-000177-FR

Date : **12/07/2023**

Affaire n°: 9338813

**Samuel DUPRIEU - Président**

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que  
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



